

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

9 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 9 septembre 2019, à 19 h30 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Robert Chrétien Mme Marilou Carrier Mme Nicole Poirier Mme Louise Boutin M. Philippe Daoust M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale et secrétairetrésorière est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-09-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Marilou Carrier Appuyé par Robert Chrétien Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-09-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Roland.Czech Appuyé par Philippe Daoust Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H30

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 ®
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2019 ®

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)



No de résolution ou annotation

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2019 ®
- 3.3 Embauche deux pompiers ®
- 3.4 Inscription congrès annuel 2019 FQM ®
- 3.5 Demande de paiement Atelier d'architecture ®
- 3.6 Demande de paiement Construction Jacques Théorêt ®
- 3.7 Formation Directrice générale HEC ®
- 3.8 Formation Inspecteur en urbanisme ®
- 3.9 Demande de paiement Ali Excavation ®
- 3.10 Amendement Règlement 2017-08 caserne ®
- 3.11 Treuil espaces clos postes de pompage ®
- 3.12 Formation Directrice générale ADMQ ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport du superviseur à l'assainissement des eaux

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard

Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-09-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 août 2019

Proposé par Nicole Poirier Appuyé par Robert Chrétien

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



2019-09-04

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019

Proposé par Roland Czech Appuyé par Marilou Carrier Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2019 soit accepté tel que rédigé.

> ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- M. Patrick Gélinas, 32^e Avenue : règlement municipal pour fenêtres adjacentes au lot voisin –
- M. Léonce Pilon, 40e Avenue faucardage

ADMINISTRATION

Comptes Desjardins Municipalité de Sainte-Barbe

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Du Haut-St-Laurent

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Solde 132 458,14 CAD

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Du Haut-St-Laurent

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Solde 1 002 186,71 **CAD**

0120064-MC1 Marge de crédit institutionnel

Du Haut-St-Laurent

0120064-MC1 Marge de crédit institutionnel

Solde 0,00 CAD

0080967-MC1Marge de crédit caserne

Du Haut-St-Laurent

00809687 Marge de crédit caserne

Solde 1 134 644,85 CAD



2019-09-05

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Louise Boutin Appuyé par Marilou Carrier

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 août 2019 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et

règlements adoptés soit approuvés et payés.

Liste des factures au 31 août; 2019	183 103.43 \$ (ristourne TPS enlevée)
Lista das calaires d'apôt 2010	00 005 50 A
Liste des salaires d'août 2019 (conseil, employés, pompiers)	32 325.53 \$
Immobilisations au 31 août 2019	40 759.10 \$ (ristourne TPS enlevée)
TOTAL =	256 188.06\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-09-06 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Nicole Poirier Appuyé par Roland Czech

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je soumets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2019. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-09-07 EMBAUCHE 2 POMPIERS

Proposé par Philippe Daoust Appuyé par Louise Boutin Que le conseil municipal de Sainte-Barbe procède à l'embauche des deux pompiers suivants : Kevin Lavoie et Justin Boyer pour agir à



No de résolution ou annotation

titre de pompier à temps partiel au sein du service incendie de Ste-Barbe.

> ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-09-08

INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Proposé par Roland Czech Appuyé par Nicole Poirier

Que soit autorisée l'inscription de Marilou Carrier pour un coût total de 799,00\$ plus les taxes applicables par élu pour le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se déroulera du 26 au 28 septembre 2019 à Québec. Les frais de déplacements et d'hébergement seront également remboursés tel que stipulé au règlement 1096 sur les tarifs applicables aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-09-09

DEMANDE DE PAIEMENT #11 CONSTRUCTION JACQUES THÉORÊT – CASERNE

IMMOBILISATION 23-030-00-001Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Louise Boutin

Que la demande de paiement #11 de la firme Construction Jacques Théorêt Inc. soit autorisée pour un montant de 33 183.08 \$ incluant les taxes applicables. Cette dépense s'inscrit dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne d'incendie à laquelle une aide financière PIQM-RÉCIM est rattachée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-09-10

FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE

DÉPENSE 02-160-00-454Proposé par Robert Chrétien

Appuyé par Nicole Poirier Que la directrice générale soit autorisée à assister aux formations Gestion des opérations et Système d'information en gestion dispensées par HEC Montréal aux coûts de 793.60\$ toutes taxes

incluses.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



FORMATION INSPECTEUR EN URBANISME DÉPENSE 02-160-00-454

Proposé par Louise Boutin Appuyé par Philippe Daoust

Que l'inspecteur en urbanisme soit autorisé à assister à une formation Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction du Québec dispensée sur 2 jours à Vaudreuil-Dorion par la COMBEQ aux coûts de 561.46\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-09-12 DEMANDE DE PAIEMENT / ALI EXCAVATION IMMOBILISATION 23-040-00-000

Proposé par Robert Chrétien Appuyé par Philippe Daoust

Que la demande de paiement de la firme Ali Excavation soit autorisée pour un montant de 37 057.13\$ plus les taxes applicables. Cette dépense s'inscrit dans le cadre de la réfection de la chaussée du Rang du Six en 2018 à laquelle une aide financière AIRRL est rattachée. Ce paiement représente la retenue de 10% ainsi que la retenue spéciale et les travaux de mise en forme des accotements.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-09-13 AMENDEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08 CASERNE

Attendu que le Règlement numéro 2017-08 décrétant une dépense et un emprunt de 1 615 000\$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie a été adopté par le conseil lors de la séance du 5 juin 2017;

Attendu qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

En conséquence, Il est proposé par Nicole Poirier Appuyé par Robert Chrétien Et résolu unanimement : Que l'article 2 du règlement 2017-08 soit remplacé par le suivant :

Article 2 Le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe est autorisé à dépenser une somme de 2 023 915\$ pour les fins du présent règlement.

Que l'article 3 du règlement 2017-08 soit remplacé par le suivant :

Article 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme



No de résolution ou annotation

de 1 615 000 sur une période de 25 ans et à affecter une somme de 404 326\$ provenant de la subvention TECQ et 4 589\$ provenant de l'excédent affecté pour la caserne.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-09-14 TREUIL ESPACE CLOS – POSTES DE POMPAGE

EXCÉDENT ACCUMULÉ ÉGOUT : 55-131-01-999Proposé par Marilou Carrier

Proposé par Marilou Carrier Appuyé par Roland Czech

Que la soumission numéro 2429940 pour le remplacement du treuil pour les entrées en espace clos par lar firme Hazmasters (via MSA) au coût de 1389.99\$ plus les taxes applicables soit acceptée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-09-15 FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉPENSE 02-160-00-454

Proposé par Philippe Daoust Appuyé par Robert Chrétien

Que la directrice générale soit autorisée à assister à la formation dispensée par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 316,00\$ plus les taxes applicables le 27 novembre prochain à Salaberry-de-Valleyfield. La formation se tient en deux volets : L'impact de l'arrivée de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux et la jurisprudence récente en gestion municipale.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2019-09-16 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois d'août 2019, soit déposé tel que présenté.



2019 de résolution

DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES EAUX

Le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour le mois de juillet 2019 n'a pas été déposé.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-09-18 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois d'août 2019 soit déposé tel que présenté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2019-09-19 DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS

Le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe n'a pas été déposé.

2019-09-20 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT

Le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois d'août 2019 n'a pas été déposé.

2019-09-21 DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'août 2019, soit déposé tel que présenté.



No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

2019-09-22 CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance d'août 2019 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

Aucune requête

LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-09-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Philippe Daoust Appuyé par Nicole Poirier

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Louise Lebrun

Mairesse

Chantal Girouard

Directrice générale et

Secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)